

# Coût d'enfouissement des ordures ménagères : + 25 %

Le syndicat de l'Est-Var pour le traitement des déchets ménagers a mis en exergue la nécessité de réduire les volumes enfouis face à la hausse du coût de 25 % entre 2014 et 2015

Le président du Syndicat mixte du développement durable de l'Est-Var pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers (Smiddev), Jacques Morenon, a débuté la dernière réunion du comité par le débat d'orientation budgétaire. Il a rappelé la hausse significative du coût de l'enfouissement des ordures résiduelles (OMR) malgré des tonnages stables. « Entre 2014 et 2015, le coût a augmenté de 25 %. Ceci s'explique par la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui s'applique aux décharges (+33 % entre 2014 et 2015), alors que les tonnages enfouis se stabilisent autour de 50000 tonnes annuelles, proches de l'objectif fixé pour 2015 par le plan départemental de gestion des déchets non dangereux ».



L'enfouissement revient de plus en plus cher. L'effet dissuasif de la taxe générale sur les activités polluantes se fait sentir et alerte sur la nécessité de réduire les volumes enfouis. (Photo doc Ph. A.)

sures recueillies à part et généralement permettent de générer une économie importante. Il reste une part de textiles dans les ordures ménagères de 3 % des tonnages qui se retrouve enfouie à 115 euros la tonne ».

## 25 % du contenu des poubelles pourraient être mis dans un bac jaune

Enfin, la note positive venait des déchets verts, car leur valorisation progresse avec un objectif 2015 du plan départemental largement dépassé. De quoi retrouver le sourire puisque ce tri permet une économie importante. « Les initiatives visant à trier les déchets verts sont donc à encourager. Par exemple, proposer aux administrés du compost en déchetteries pour inciter leur fréquentation ».

Du coup, l'ensemble apporté en déchetterie reste stable à 28300 tonnes, dépassant l'objectif 2015 du plan départemental en matière de tri.

Mais cela reste en deçà de l'objectif 2020 de la loi sur la transition énergétique puisque les déchets triés devront représenter 55 % au moins des déchets produits contre 37 % aujourd'hui. « Environ 25 % du contenu de nos sacs poubelles à ordures ménagères pourraient être mis dans un bac jaune ».

JOCELYNE JORIS  
jjoris@nicematin.fr

## Baisse de l'enfouissement des encombrants

Jacques Morenon a donc alerté sur la nécessité de réduire les volumes enfouis. D'autant que les tonnages d'encombrants enfouis, eux, diminuent, d'où une bienvenue baisse du coût global de leur traitement (-35 % de 2014 à 2015). Sauf à Roquebrune qui ne possède pas de déchetterie. Le projet d'en créer sur cette commune pourrait ainsi permettre un meilleur

tri et donc un meilleur recyclage des encombrants. « On peut noter un effet bénéfique du tri des encombrants en déchetterie de proximité et de la collecte séparée des déchets d'équipements électriques et électroniques. Une part importante peut alors être valorisée (feraille, bois...). Un effort important reste à faire car les objectifs 2015 du plan départemental ne sont pas atteints ».

En effet, 16300 tonnes d'en-

combrants ont été enfouies en 2015 au lieu des 9990 tonnes espérées. « L'effort devra être accentué pour atteindre le but visé dans la loi de transition énergétique de 45000 tonnes enfouies (ordures ménagères et encombrants inclus) ». À noter, la hausse de +1,2 % du coût du traitement des déchets issus de la collecte sélective entre 2014 et 2015 (+1,8 % de tonnages collectés en porte à porte et en points d'apports volontai-

res). Pour le verre collecté, les tonnages progressent de 5,6 % - peut-être grâce à la campagne d'information et le soutien à la ligue contre le cancer ». En revanche, les quantités de papier et journaux collectés en colonnes diminuent (-6,6 %). « Fréjus puis Roquebrune ayant supprimé leurs points d'apports ». Et le président du Smiddev de détailler : « L'impact se ressent sur les coûts car le

traitement des papiers et journaux récupérés dans ce type de colonne spécifique coûte dix fois moins cher que ceux récoltés dans les bacs jaunes, le tri ayant déjà été fait et les papiers n'étant pas souillés ». Le président du Smiddev a également analysé la grosse baisse de la collecte des textiles (41 % en 2015) notamment à Saint-Raphaël. Les Adrets et Fréjus ne sont pas dotés en colonnes textiles. « Or ces vêtements et chaus-

## Les investissements du budget 2016

Le débat d'orientation budgétaire du syndicat est-varois a mis en exergue les investissements qui seront inscrits au budget primitif 2016 :

- ▶ le traitement des lixivats et estimation des ouvrages.
- ▶ la mise en conformité du site 1 et retenue des eaux pluviales (7000 m<sup>3</sup>).
- ▶ la rehausse du site 3.
- ▶ le projet de construction d'une unité de valorisation pour lequel l'attribution du marché d'étude et maîtrise d'œuvre est en voie d'attribution.
- ▶ la mise en conformité des sites 2 et 3.

« Nous voulons doper notre qualité de tri et aller le plus vite possible pour l'établissement d'une

multifilière », a ajouté le président Jacques Morenon. ▶ Outre le remboursement du capital des emprunts et les opérations courantes, le Smiddev prévoit d'acquérir les locaux du siège du syndicat, les bureaux situés au lotissement Lou Gabian à Fréjus. Le tout pouvant être financé par les recettes exceptionnelles issues des contentieux en cours (nous reviendrons en détail lorsque le tribunal administratif aura rendu ses décisions le 1<sup>er</sup> avril prochain). ▶ Quant à la section fonctionnement, elle comprend la maintenance du site de Bagnols (qui vient d'être attribuée à l'entreprise Ihol exploitation pour un

montant annuel de 1,18 million d'euros TTC), le transport des déchets ménagers jusqu'au Balançon, au Cannet-des-Maures, le traitement des déchets recyclables...

### Verre : 115 euros la tonne enfouie, 14 euros triée

Avec les aides et soutiens à la tonne triée, le coût moyen de traitement est de vingt euros la tonne triée, alors que l'enfouissement est six fois plus cher. Plus précisément, sur le verre, environ 8 % d'une poubelle d'ordures ménagères est du verre. Enfoui, le verre coûte 115 euros la tonne alors que trié, il revient à 14 euros la tonne. Enfin, le compostage a des vertus



économiques importantes : environ 20 % des déchets pourraient être traités à zéro euro la tonne au lieu de 115 euros.